

## BARRAGE DE FRANCHEVILLE

### SAGYRC - ATELIER YZERON N°4 : LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU BARRAGE DU 28 JUIN 2016

#### Compte-rendu

---

#### **Les questions que se posent les participants, les réponses apportées.**

(Les supports de présentation projetés au cours des ateliers seront annexés au bilan de concertation).

#### Un participant, habitant d'Oullins :

*Pourquoi une attente si longue – cela fait 10 ou 20 ans qu'on en parle - avant la réalisation du barrage ?*

**Réponse** (apportée à la pause) : Par sa complexité technique, environnementale, légale et financière, un tel projet nécessite des années d'études. Sa conception doit intégrer l'évolution réglementaire qui amène à conduire de nouvelles études. La concertation exige par ailleurs prendre le temps d'écouter et de répondre aux questions du public. Pour autant, les travaux d'aménagement des rivières sont engagés – et pour certains terminés – depuis plusieurs années.

#### Un participant, habitant de Francheville (quartier Bel-Air, propriétaire de la maison la plus proche de la carrière), et un voisin :

*Quand et comment seront effectués les tirs de mine ?*

*Existe-t-il des normes et autres documents techniques de référence en la matière ?*

*Comment se les procurer ?*

*Quels impacts peut-on craindre sur nos maisons ?*

*Quelle garantie apporte le SAGYRC pour les réduire ?*

*Quelle serait la procédure en cas de dommage à nos maisons du fait des tirs de mines, et comment éviter que celle-ci traîne en longueur par renvoi de balle entre compagnies d'assurance et entreprises ?*

Réponse :

#### **1. Cadre général :**

Un tir ne vise pas à faire exploser la roche, mais à la fractionner. Il utilise des micro-charges actionnées en chapelet (voir plus loin). Le matériau fractionné est déblayé par des engins.

Le tir de mine est une opération extrêmement encadrée au point de vue légal, pour garantir la sécurité des biens et des personnes, riverains comme personnel des entreprises.

Les normes et des documents techniques relatifs aux tirs de mine existent, ils seront mis à disposition des personnes intéressées.

Il n'existe pas d'études sur la « fatigue » dans le temps des constructions suite aux tirs de mines, c'est pourquoi l'Etat a rédigé des normes qui visent le risque minimum.

Deux campagnes de reconnaissance du terrain pour concevoir le programme de tirs ont été effectuées, la première en 2009, la deuxième de 2014 à 2016. Un expert à l'autorité nationale a été consulté pour aider le maître d'œuvre (bureau d'études ISL) à concevoir le plan de tirs.

Il a été décidé de reculer à 35m la limite qui sépare la zone de tirs des maisons limitrophes (fixée légalement à 25m), ce qui protégera également le rideau d'arbres et la tranchée naturelle au sommet de la carrière.

En impact sonore, un tir de mine s'apparente au passage d'un camion. Proche de celui constaté lors des démolitions d'immeubles à l'explosif en centre-ville, il émet un bruit très inférieur à celui des pétards du 14 juillet.

La propagation des ondes provoque essentiellement une sensation de légère vibration, et peut générer un frisson à la surface de l'eau dans une coupe.

## **2. Déroulement des opérations :**

Avant la campagne de tir, des constats préventifs seront effectués par le maître d'ouvrage (Sagyrc) : par référé auprès des maisons de premier rang (expert désigné par le tribunal), par constat d'huissier au-delà de ce périmètre.

Des capteurs seront posés dans les maisons concernées.

De nouveaux constats seront dressés à l'issue de la campagne.

NB : il n'est pas effectué de constat préventif sur les réseaux d'eau, car il ressort de l'expérience que ces réseaux ont une dynamique structurelle qui supporte les vibrations, et présentent donc peu de risque.

Les explosifs seront apportés la veille de chaque tir, par un itinéraire routier différent chaque fois, pour raison de sécurité. Les explosifs ne peuvent être stockés que la veille pour le lendemain, et pas plus longtemps. La charge pèse environ 250gr., constituée d'une matière inerte.

70 tirs seront effectués durant les trimestres 3 et 4 du chantier (de mars à août), selon la date de début des travaux, ce qui correspond à 2 fois 3 secondes de tir par semaine pendant 6 mois. Un bouchon de terre est posé au-dessus de la charge pour réduire le bruit.

Les charges sont disposées sur un ensemble de 70 carreaux d'environ 20 m de côté. Les tirs s'effectuent de l'aval vers l'amont, par strates (ou carreaux) horizontaux, du haut vers le bas. Chaque tir fractionne environ 5000 tonnes de matériaux.

## **3. Procédure en cas de dommage :**

Un ouvrage est construit pour durer très longtemps, plusieurs générations. La garantie de bonne construction est de 50 ans.

Les entreprises sont très encadrées, contrôlées tout au long du chantier : un représentant du maître d'œuvre sera présent en permanence sur le site. Le Sagyrc désignera un interlocuteur unique joignable par



les riverains. Ces derniers seront invités à lui faire-part au plus tôt d'un constat de dommage. Les dommages éventuels causés aux maisons par les travaux relèvent d'une procédure habituelle assurantielle.

En cas de dommages mineurs, on constate parfois que l'entreprise responsable préfère effectuer d'elle-même la réparation plutôt qu'engager la procédure d'assurance.

### **Illustration : l'exemple du percement du tunnel de métro à Oullins en centre-ville**

Des contrôles et référés préventifs ont été effectués par l'APAVE et le CETU (Centre d'Etudes Techniques des Tunnels) dans 1264 logements. Des travaux préventifs de consolidation ont été effectués par le SYTRAL chez certains d'entre eux (cerclage de cheminées, réfection de murs). 7700 mesures par capteurs ont été prises pendant la campagne de tirs. Celle-ci a consisté en 200 tirs, soit 2 jours de tir par semaine pendant 4 mois. Des avertisseurs sonores prévenaient la population 2 fois avant chaque tir, une fois le tir terminé. Aucun dommage n'a été constaté dans les 1264 logements à l'issue de la campagne et du chantier de construction.

#### **Question d'un habitant de Francheville (chemin des Hermières) :**

***Les charges utilisées à Francheville seront-elles plus ou moins fortes que celles utilisées à Oullins ? Par ailleurs, il y aurait du granit dans une partie du périmètre : cela ne nécessiterait-il pas des charges supérieures ?***

#### **Réponse :**

Les charges utilisées à Francheville seront équivalentes à celles d'Oullins, de l'ordre de 250 gr. Pour ce qui est du granit, nous ne sommes pas sûrs qu'il s'agisse d'un véritable granit. Il s'agit d'une micro-faille, or les sondages effectués prennent en compte des périmètres plus larges. Cette roche ne nécessitera pas de charge supérieure.

#### **Question d'une participante, habitant Francheville (chemin des Hermières) :**

***Où se fera l'accès au chantier ?***

***Quel sera le trafic lié aux camions et aux engins ?***

***Quel sera l'impact sonore du travail des engins ? Ne sera-t-il pas supérieur à celui des tirs de mines ?***

#### **Réponse :**

Un seul accès sera ouvert aux camions et engins, par le chemin de Châlon. Ultérieurement, une voie réservée au maître d'ouvrage pour le contrôle et la maintenance du barrage sera ouverte depuis Bel-Air (accès véhicules légers).

Le chantier sera signalisé sur l'ensemble de son pourtour. Une sécurisation contre l'accès piéton sera installée. Des barrières empêchant l'accès seront placées aux lieux de passage habituel, et ponctuellement aux lieux de passage possibles (exemple : secteur entre lotissement et immeubles de Bel-Air). L'accès à la tranchée naturelle sera sécurisé.

Un brise-roche fait effectivement plus de bruit qu'un tir de mine. Il travaillera sur la partie du site opposée à Bel-Air.

Il n'y aura pas une « noria » de camions et d'engins, seuls 4 ou 5 engins travailleront en même temps sur place, à une distance éloignée du chemin des Hermières.

